



BULLETIN D' INSCRIPTION 1^{er} INTER MOBS BZH 2023

18 juin 2023 à 09h00

Gouarec (22)

Départ à **09h30**

Balade du matin 30 km / Balade l'après midi 30 km

Prévoir son pique nique

Le parcours est une SURPRISE

INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR COURRIER.



NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

TÉL _____

DEUX ROUES _____

RÈGLEMENT DE **12** Euros par casque
par chèque à l'ordre de : **A.R.C.C.A**

Cité de Kernevez 29300 BAYE

TÉL : 06 29 76 07 81

J'atteste sur l'honneur que le véhicule utilisé pour
cette sortie est conforme à la législation en vigueur.

Date :

Signature



LE RÈGLEMENT

- La sortie est organisée par les clubs: **A.R.C.C.A et Gouarec Motor Club.**
- Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse, mais d'une balade touristique, suivant un Itinéraire fournit par l'organisation.
- Est admis à participer tout cyclomoteur ayant été fabriqué avant 1985 et en règle avec la Législation en vigueur.
- Tout participant est responsable des incidents ou accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne saurait en aucun cas, tenir responsable les organisateurs.
- Tout participant devra se conformer aux prescriptions de Code de le Route et aux arrêtés municipaux des localités traversées, sous peine d'exclusion par l'organisateur.
- Port du casque OBLIGATOIRE.
Le départ sera interdit à toute personne n'en portant pas.
- S'agissant d'une balade, les participants doivent obligatoirement être :
 - Assurés pour la circulation de leur véhicule
 - Titulaire du permis correspondant à la cylindrée du véhicule piloté.
 - Posséder une carte grise en règle avec la législation en vigueur.

- Les participants, pour des raisons de sécurité, ne devront en aucun cas dépasser le véhicule de tête.
- Si une panne survenait, aucune assistance mécanique n'est assurée par les organisateurs, et la mobylette sera chargée pour être ramenée au point de rassemblement.
- Les pleins d'huile et d'essence sont à la charge des participants .
- Le droit d'inscription ne sera en aucun cas remboursé en cas de non-participation.
- Tout participant doit respecter la loi en matière d'alcoolémie. Tout manquement à cette règle entraînera une exclusion immédiate.
- Il ne sera admis aucun véhicule dans un état non réglementaire. (exemple : sans frein, sans échappement, plaque d'immatriculation manquante....).
- Pas d'inscription seule pour les mineurs. Dans tous les cas, ils doivent être sous la responsabilité d'une personne majeure.

ARCCA// GOUAREC MOTOR CLUB

A.R.C.C.A

